

PHARMACIE :

TEL :

FAX :

MAIL :

A
Le

Madame ou Monsieur le PRÉSIDENT DE LA CME,

Nous, pharmaciens de ville de la région Centre Val-de-Loire, professionnels de santé de premier recours, souhaitons être référencés pour toutes pathologies dans vos services, au même titre que les prestataires vers qui sont adressés les patients lors de leur retour au domicile.

En effet, à l'instar des consœurs et confrères qui vous enverront ce même courrier, de par nos formations, notre savoir-faire, notre expérience, notre équipe, nos prestataires partenaires et nous-même disposons de toutes les compétences nécessaires pour assurer la coordination et le suivi de toute sortie de vos services, y compris pour :

- la nutrition entérale,
- la nutrition parentérale,
- les perfusions par pompe ou par gravité,
- l'oxygénothérapie,
- la PPC (Pression Positive Continue)
- la mise à disposition de tout autre matériel (lit médicalisé, fauteuils, aérosols, aspirateurs trachéal, etc.) nécessaire à la prise en charge optimisée des patients.

Nous nous engageons, avec l'aide de nos prestataires partenaires, dès réception de vos ordonnances et en collaboration avec vos services ainsi qu'avec les autres professionnels de santé de ville à :

- ce que le matériel demandé soit livré dans des délais raisonnables et même avant le retour du patient à son domicile dans la mesure où nous aurons les ordonnances dans un délai suffisant,
- nous déplacer au domicile du patient pour nous assurer que l'installation garantisse un retour au domicile dans les meilleures conditions,
- ce que nos prestataires partenaires, le cas échéant, assurent la formation des professionnels de santé de ville relativement au matériel livré, et assurent un suivi effectif 7j/7 et 24H/24
- contacter vos services en cas d'anomalie repérée par nous ou signalée par le patient ou sa famille,
- informer nos patients du service de garde des pharmacies en dehors de nos heures d'ouverture et des équipes de soins de premier recours (ESP) existantes dans leur secteur
- livrer médicaments et consommables si le patient ou un membre de sa famille ne peuvent se déplacer,

Avec le soutien de l'URPS Pharmaciens Centre Val de Loire

- contacter les autres professionnels de santé (notamment médecins et infirmiers) si vos services n'ont pu le faire dans ou en dehors de nos propres ESP,
- instaurer un dialogue permanent avec eux dans le but d'une prise en charge optimale,

Nous nous engageons également à :

- livrer uniquement la quantité de médicaments et consommables demandée/préscrite/nécessaire et privilégier la réévaluation avec les autres professionnels de santé plutôt que la livraison massive et le gaspillage,
- éditer le dossier pharmaceutique (DP) du patient à votre demande et avec son accord écrit afin que vous ayez connaissance de la globalité de son traitement.

Vous trouverez joint à ce courrier la carte de coordination conçue en pluriprofessionnalité par les URPS de la région.

En souhaitant que cette lettre retienne toute votre attention et que le libre choix des patients puisse être totalement respecté, nous vous en souhaitons bonne réception ainsi que de sa pièce jointe et nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions, Madame, Monsieur le président de CME, de recevoir nos sincères salutations,

Signature :